

« Les informations préalables à l'ouverture des opérations? »

Synthèse des réunions d'échanges d'expérience
19 et 24 juin 2014

Ordre du jour:

14h00 : Accueil des participants
Présentation de l'ANFAS Normandie

14h30 : Partages d'expériences:

LUBRIZOL Oudalle - TEREOS Benp Lillebonne - APAVE Nord Ouest

Pause

16h15 : Travail en groupes

16h45 : Restitution des groupes

17h15 : Clôture

Introduction de la journée

Juin 2013

Problématique des « plans de prévention » (PdP)

Cf. synthèse et outils disponibles au lien suivant:

http://www.anfas-normandie.fr/action-securite.php?id_page=171

Octobre 2013

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale de l'ANFAS Normandie, la thématique des PdP se doit d'être développée davantage en réunion...

2014

Cycle de réunions REX sur l'optimisation des PDP pour les années à venir, de l'amont des opérations à l'aval

Organisation préalable

Informations préalables

(coordonnées, date de début et durée prévisible, nombre prévisible de salariés, nom et qualification du responsable, identification des travaux sous traités, noms et coordonnées des sous-traitants...)

Descriptif des travaux / Matériels utilisés / **Modes opératoires**

Inspection commune sous la responsabilité de l'EU

Délimitation du secteur d'intervention, voies de circulation et accès communication des consignes sécurité

Analyse des risques en commun

*Interférence des activités, installations, matériels
les chefs des EU EI arrêtent d'un commun accord les mesures à prendre par chacun pour prévenir ces risques*

Décret du 20/02/92 - Plan de prévention

Art. R.4512-6
à R.4512-16

Art. R.4513-2
R.4513-4

→ Organisation d'inspections et réunions périodiques => actualisation du PDP

Rappel réunion REX de 2013

SECURITE

PROGRESSIONS ENSEMBLE

1

2

3



Phase préparatoire



- Nature des travaux
- Dates
- Localisation
- Descriptif environnement de travail
- Exigences particulières pour moyen de prévention
-

EI définit:
-son mode opératoire
-les matériels et moyens

Analyse les risques puis détermine les mesures de prévention (MdP)



Arrêtent d'un commun accord les mesures de prévention à prendre par chacun pour prévenir les risques



Recueil d'info complémentaires afin d'ajuster le MO et les MdP au plus près des conditions d'intervention



Partage et Retour d'Expérience



Objectifs :

- Favoriser les échanges entre les acteurs de la sécurité
- Partager et capitaliser les retours d'expérience présentés
- Mener une réflexion sur les axes de progrès
- Proposer des outils/méthodes à mettre en commun
- **Etablir un réseau entre vous**

Présentation de l'entreprise LUBRIZOL

Rappel du contexte réglementaire
Exemple d'un bon « IPOO »
(*Informations Préalables à l'Ouverture d'une Opération*)

Intervention de M. LUCAS , Manager HSSE site d'Oudalle



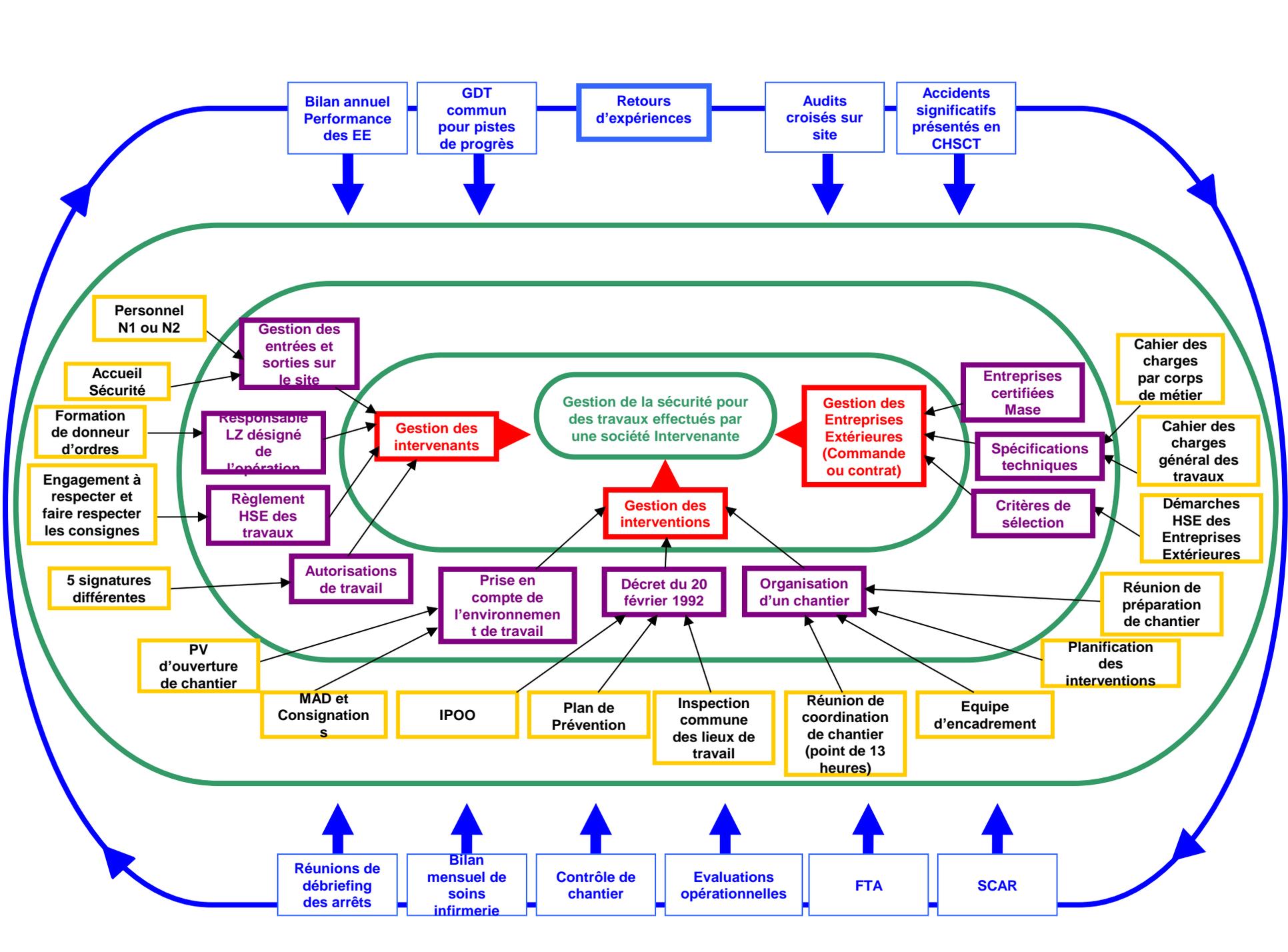
Travailler chez les autres, dans des locaux inconnus, où sont exercées des activités souvent étrangères aux siennes, entraîne des risques supplémentaires, liés à l'interférence entre les entreprises et les activités.



Améliorons nos performances sécurité par le partage de nos expériences

En sécurité, pas de petits rôles, tous les acteurs ont un rôle important





**Gestion des
intervenants**

**Gestion de la sécurité
pour des travaux
effectués par une
société Intervenante**

**Gestion des Entreprises
Extérieures
(Commande ou contrat)**

**Gestion des
interventions**



Décret du 20 février 1992

I- La réglementation

I.1- Définition d'une opération

I.2- Définition d'une entreprise utilisatrice, d'une entreprise extérieures et d'une entreprise sous traitante.

I.3- Champ d'application

I.4- Coordination des mesures de prévention

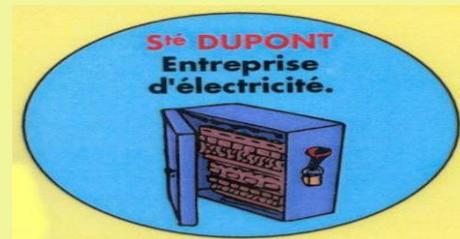
I.5- Avant le début des travaux

I.6- Pendant l'exécution des travaux

I.1 – DEFINITION D'UNE OPERATION

On entend par opération, une ou plusieurs prestations de services ou de travaux réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures concourant à un même objectif.

Exemple : OPERATION DE RÉFECTION D'UN ATELIER



I.2 - DEFINITION D'UNE ENTREPRISE UTILISATRICE, D'UNE ENTREPRISE EXTERIEURE ET D'UNE ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE

a) Entreprise Utilisatrice

(Abréviatión EU) Entreprise qui utilise les services d'entreprises extérieures.



I.2 - DEFINITION D'UNE ENTREPRISE UTILISATRICE, D'UNE ENTREPRISE EXTERIEURE ET D'UNE ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE

b) Entreprise Extérieure

(Abréviation EE) Entreprise qui effectue des travaux ou des prestations de service dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice.

mais aussi :

Les entreprises industrielles



Les entreprises de nettoyage...



... d'espaces verts...



... de contrôles périodiques



I.2 - DEFINITION D'UNE ENTREPRISE UTILISATRICE, D'UNE ENTREPRISE EXTERIEURE ET D'UNE ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE

c) Entreprise Sous-traitante

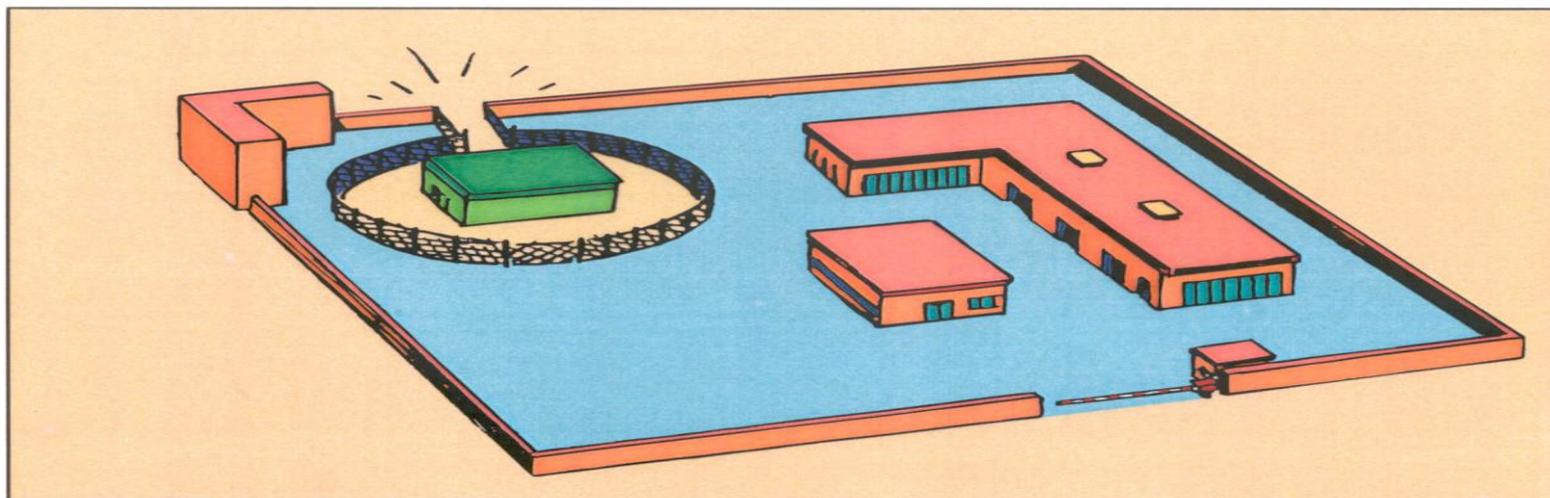
(Abréviatiion St) Entreprise extérieure qui effectue des prestations au profit d'une autre entreprise extérieure sur le site de l'entreprise utilisatrice.

I.3 - Champ d'application

Le décret du 20 février 1992 s'applique à toutes les
EU , EE et St.

A l'exception :

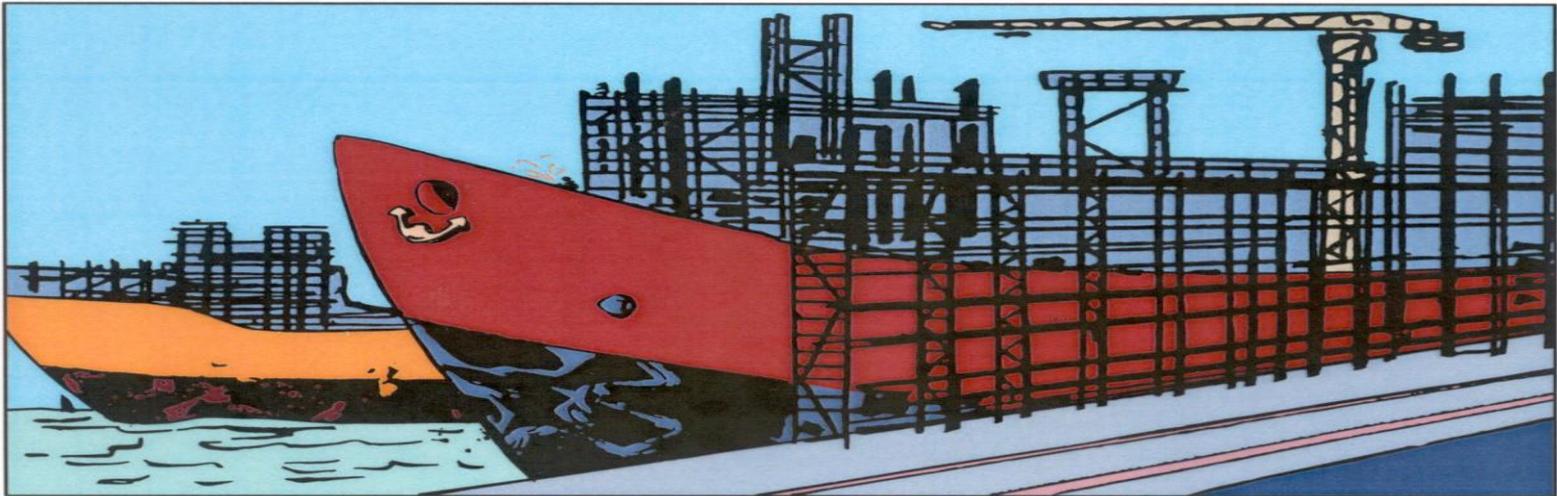
- Chantiers clos et indépendants : décret du 26 décembre 1994



I.3 - Champ d'application

A l'exception :

- Chantiers de construction et de réparation navale.



I.3 - Champ d'application

A l'exception :

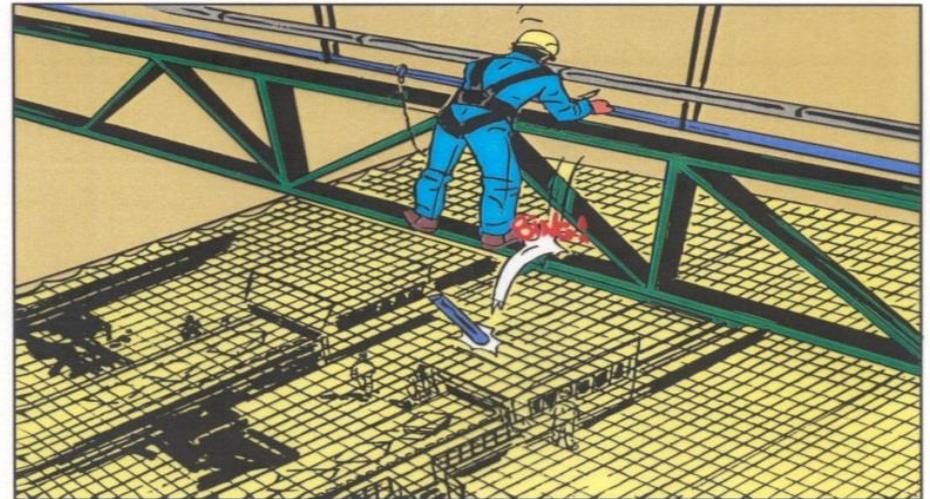
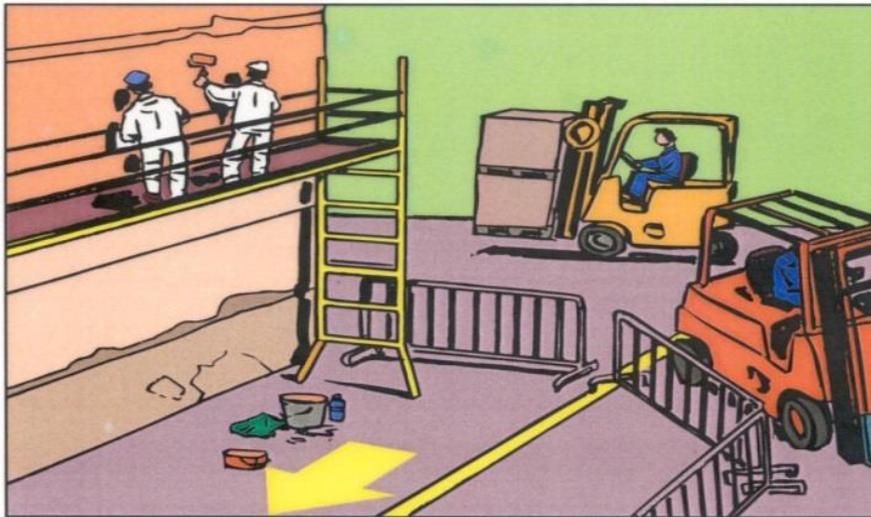
- Opérations de chargement et de déchargement : décret du 20/02/92 applicable mais adaptation de certaines règles: arrêté du 26/04/1996 (plan de prévention ⇒ protocole de sécurité)



I.4 - Coordination des mesures de prévention

Disposition applicable par l'EU

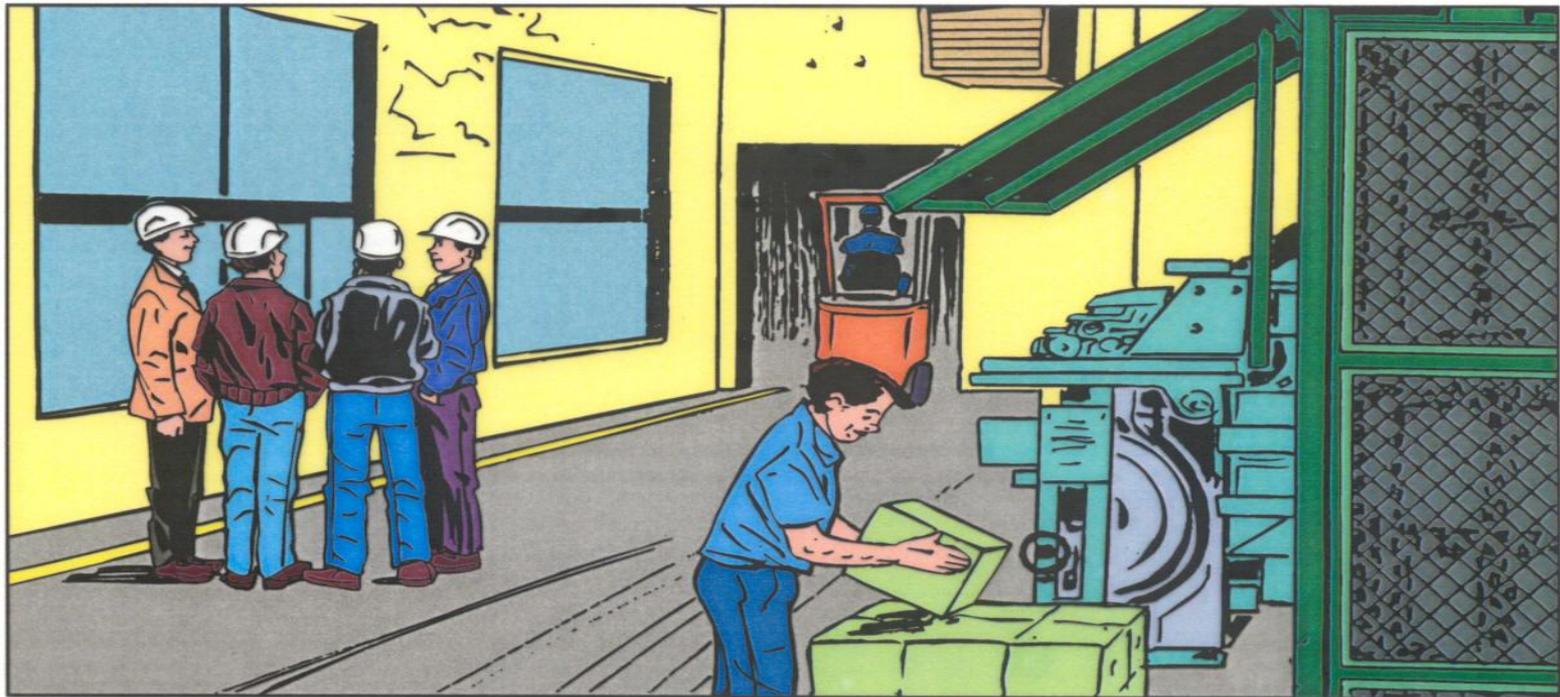
Cette coordination a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les matériels et les installations des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.



Définition de « Risques d'interférence » : risques supplémentaires s'ajoutant aux risques propres à l'activité de chaque entreprise.

I.5 - A faire avant le début des travaux

- L'inspection commune des lieux de travail



I.5 - A faire avant le début des travaux

- Un plan de prévention écrit si les tâches à effectuer comportent des travaux dangereux quel que soit le nombre d'heures.

IL COMPORTE AU MOINS DES DISPOSITIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

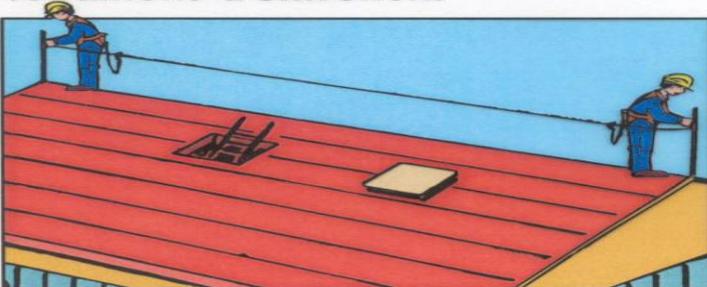
1

La définition des phases d'activités dangereuses et des moyens de prévention spécifiques correspondants.



2

l'adaptation des matériels, installations et dispositifs à la nature des opérations à effectuer ainsi que la définition de leurs conditions d'entretien.



3

Les instructions à donner aux salariés.



4 L'organisation mise en place pour assurer les premiers secours en cas d'urgence et la description du dispositif mis en place par l'entreprise utilisatrice.



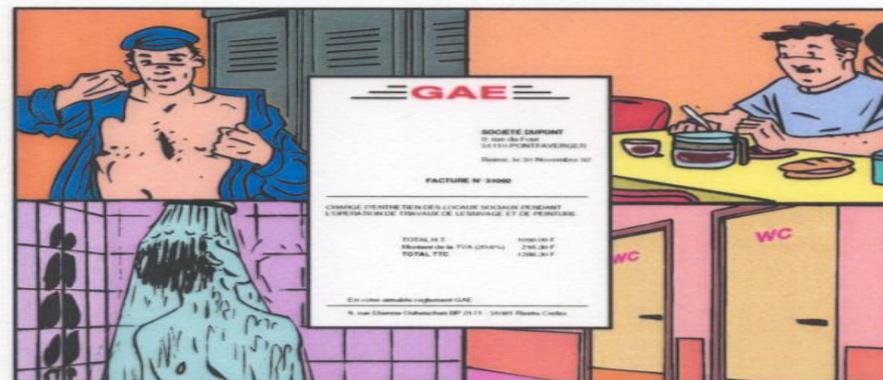
5 Les conditions de la participation des salariés d'une entreprise aux travaux réalisés par une autre, en vue d'assurer la coordination nécessaire au maintien de la sécurité et notamment de l'organisation du commandement.



6 La liste des postes à surveillance médicale spéciale.



7 La répartition des charges d'entretien des locaux et installations sanitaires entre les différentes entreprises.



I.5 - A faire avant le début des travaux

- L'information des salariés des entreprises extérieures.

LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Avant le début des travaux et sur les lieux mêmes de leurs exécutions, le chef de chaque entreprise extérieure doit faire connaître à l'ensemble des salariés les dangers auxquels ils sont exposés et les mesures prises pour les prévenir.



I.6 - A faire pendant l'exécution de l'opération

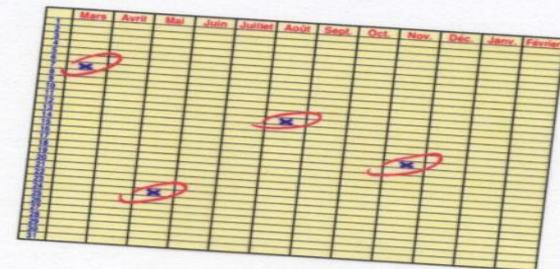
PENDANT L'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION



Le chef de l'entreprise utilisatrice organise avec les chefs des entreprises extérieures, qu'il estime utile d'inviter, des inspections et des réunions périodiques, afin d'assurer la coordination générale des mesures de prévention.

ENSEMBLE DES OPÉRATIONS SUPÉRIEURES À 90000 HEURES

Lorsque l'ensemble des opérations des entreprises extérieures présentes dans l'établissement doit correspondre à l'emploi de salariés pour une durée totale supérieure à 90000 heures pour les 12 mois à venir, les inspections et les réunions doivent avoir lieu au moins tous les 3 mois.





De 2005 à 2007 environ 150 PdP par an
De 2008 à 2010 environ 200 PdP par an
De 2011 à 2013 environ 250 PdP par an

23 classeurs pour 2014
160 sociétés différentes
Estimation de 800 heures allouées soit ½ personne sur l'année

l'Information Préalable à l'Ouverture d'une Opération

doit être représentative de l'opération à effectuer:

PHASES:	Description chronologique des travaux à effectuer
MOYENS:	Description des matériels et méthodes utilisés
RISQUES:	Sources potentielles de dommage corporel, matériel ou ayant un impact sur l'environnement
MESURES DE PREVENTION	Mesures retenues pour prévenir les risques



Cf. exemple d'IPOO annexé

Présentation* de l'entreprise TEREOS Benp

Exemple d'un DPO (Document Préalables à l'exécution d'une Oopération)
Exemple d'une autorisation spécifique de travailler sur une zone
d'apponnement

Intervention de M. RIVALLIN , Animateur Hygiène Sécurité

** l'ANFAS Normandie ne dispose pas des droits de diffusion sur cette présentation. Si vous êtes intéressés, merci de contacter directement l'entreprise en question.*



Présentation de l'entreprise APAVE Nord Ouest

Exemple de différents DPO*
(Documents Préalables à l'exécution d'une Oopération)

Intervention de M. MONLIEN , Responsable Service Formation

** cf. DPO annexé à la présentation*



Travail en groupes

Objectifs :

- Identifier et mutualiser les bonnes pratiques
- Identifier les axes de progrès
- Proposer des outils à partager (à poster sur le site de l'Anfas)

Problématiques proposées:

- Quel est le timing normal requis ? A quel moment communiquer les informations par rapport à l'appel d'offre ?
- Comment redistribuer l'information aux intervenants ?
Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Comment vérifier l'application sur le terrain (V&V) ?
- Gestion de plusieurs N2 sur la même opération
- Quelles sont les attentes du mode opératoire spécifique ?
- Evaluation et valeur ajoutée de la formation ARP

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : quel est le timing normal requis ? A quel moment communiquer les informations par rapport à l'appel d'offre ?

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Problématique au niveau de « l'ordre chronologique » des étapes préliminaires, comment remettre une Analyse des Risques (ARP) avant de réaliser l'inspection commune préalable ?
- La gestion de l'urgence : quid de la documentation relativement « complexe » à renseigner en amont ?
- Le vocabulaire utilisé est parfois différent d'un site à un autre

Solutions Moyens identifiés à partager

- Réaliser systématiquement un PV d'inspection préalable (déjà mis en place mais pas toujours respecté en pratique)
- Les urgences pourraient être mieux gérées administrativement par la mise en place d'une documentation simplifiée (exemple: mode opératoire générique...)
- Une harmonisation des pratiques, l'utilisation d'un langage commun, ne pourra se faire qu'en développant davantage la formation ARP (cas des formations à la sécurité N1/N2 ...)

Actions envisagées

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : Comment redistribuer l'information aux intervenants ? Comment redescendre l'information des plans de prévention et des autorisations de travail sur le terrain ?

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Certains opérateurs sur le terrain n'ont pas connaissance des informations de l'autorisation de travail, des mesures de prévention, du plan de prévention
- Quels sont les moyens d'information utilisés pour les opérateurs ou interims

Solutions Moyens identifiés à partager

- Instaurer des contrôles de chantier avec courrier qui peut être envoyé à l'EI
- Présence importante sur le terrain pour contrôler
- Minute de réflexion avant travaux (documents à remplir par les intervenants et non par les responsables, exemple minute papillon, CESAR, etc.)
- Existence de coordinateurs et animateurs HSE dans chaque équipe
- Remontée d'information pendant le CHSCT élargi

Actions envisagées

- Mise en commun d'un document de réflexion avant travaux: thématique d'une prochaine réunion de l'ANFAS ?
- Mise en place de comité HSE
- Instauration des audits de terrains, que faut il auditer ? Et qui audite ?

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : Comment vérifier l'application sur le terrain ?

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Comment vérifier les documents ?
- Maîtrise des outils sur le terrain est elle effective ?
- Est-ce que le rôle de chacun est bien défini ? Quid de plusieurs N2 sur site ? Rôle du N2 ?
- Cas du N2 qui signe le permis et autre N2 qui décline l'info sur le terrain ?
- Vérifier le nombre des intervenants, et quid des intervenants non prévus initialement ?

Solutions Moyens identifiés à partager

- Permis de travail signés tous les matins
- Audit sécurité / visite chantier
- Causerie sécurité
- Réunion de coordination la veille des interventions
- Accueil sécurité (vérification de l'encadrement des nouveaux ?)
- Audit croisé

Actions envisagées

- Mise en place d'1 SMS
- Sensibilisation de l'employeur (rôle à jouer au niveau de l'habilitation) : via l'ANFAS, le MASE...
- Coordination des N2 sur le terrain à faire (lien avec autre GT)

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : Gestion de plusieurs N2 sur la même opération

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Deux intervenants ayant le même niveau de responsabilité
- Dilution des rôles et responsabilités des intervenants
- Qui encadre qui?

Solutions Moyens identifiés à partager

- Indiquer sur les permis le nom du preneur de permis
- Causerie auprès des sociétés intervenantes
- REX partagé en CHSCT élargi

Actions envisagées

- Identifier dans l'IPOO et le PdP le nom du responsable de l'opération. (difficulté à garantir dans le temps)
chassable pour la personne qui dirige l'opération
- Mettre en place une règle: « levée de doute » Si dysfonctionnement, arrêt et évacuation du chantier. Pas de reprise des travaux sans information préalable à la reprise des travaux pour l'ensemble des intervenants (utilisation de fiche de type: « CESAR / Minute papillon..... »)

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : Quelles sont les attentes du mode opératoire spécifique ?

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Problème que rencontre les EI lors de la rédaction de leur mode opératoire, tous les sites EU n'ont pas les mêmes attentes
- Problème lors de la rédaction des modes opératoires
- Quelles sont les attentes des EU : certains souhaitent le MOD et ARP pour établir le PdP mais pas toujours respecté sur le terrain

Solutions Moyens identifiés à partager

- Alléger les modes opératoires pour en faire une règle d'entreprise, une procédure (exemple: ouverture d'un joins) en ciblant le risque à l'intervention
- Mettre en place une trame de mode opératoire commune

Actions envisagées

Question à discuter entre EI/EU - trop peu d'EI présentes lors de la réunion REX d'où thématique à approfondir
Thématique d'une prochaine réunion REX ?

Fiche Restitution des groupes de travail

Thème : Evaluation et valeur ajoutée de la formation ARP

Situation(s) rencontrée(s) sur ce thème (problématique(s) identifiée(s))

- Difficultés d'évaluer un outil parmi tant d'autres (formation donneurs d'ordres, etc.)
- Quels indicateurs suivre pour évaluer cette formation ?

Solutions Moyens identifiés à partager

- Avoir un référent qui connaisse le sujet pour analyser la gestion organisationnelle de cette formation :
 - notion de gain de la formation, à tout niveau : réactivité / répercutions en économie de temps passé sur le terrain / meilleure compréhension des opérations (notion de culture sécurité commune) / etc.
=> Grille de cotation à envisager
 - Notion des connaissances réglementaires (rôles et responsabilités de chacun par rapport au décret de 92) : évaluation des connaissances aussi bien EI que EU à réaliser
 - Débriefing systématique en fin d'arrêt d'unité pour identifier à chaud les points + et – relevés

Actions envisagées

GT ANFAS Normandie/CARSAT Normandie/Industriels en cours de constitution pour étudier la question de l'évaluation du dispositif ARP